

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 mars 2019 à 18h30,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 16 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Georges BUISSON
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 3 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Départ après la 34 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	



26 communes présentes

Absents excusés :

BRISON SAINT INNOCENT

Florence DUNOYER

Autres présents non votants :

Marc MORAND

Charles-Adrien LOUIS

Laurent LAVAISIERE

Olivier VERDENAL

Christophe PIRAT

Véronique MERMOUD

Thibaut DERRIEN

Hanane MAJID

Julie ECALARD

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Matilde HABOUZIT

Alicia CHARDON

Eline QUAY-THEVENON

Noemie BOURGADEAU

Pugny-Chatenod

Bureau d'études B&L Evolution

Directeur Général Adjoint des services

Directeur financier

Directeur des services à la population

Directrice du pôle Aménagement

Chargé de mission PCAET

Responsable Habitat – Politique de la Ville

Responsable Communication et Relations Publiques

Responsable juridique/Assemblées

Pilotage de la Performance

Contrôleuse de gestion

Assistante de direction

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 48 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents, et 51 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 44 Année : 2019

Exécutoire le : 28 MARS 2019

Affichée le : 28 MARS 2019

Visée le : 28 MARS 2019

HABITAT

Agence Alpine des Territoires (AGATE)

Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2019

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'Agglomération sollicite annuellement l'intervention de l'Agence alpine des territoires (AGATE) dans les domaines de l'habitat et de la politique de la ville.

Monsieur le Président indique qu'en application de la convention cadre 2017-2022, il convient d'établir la convention annuelle 2019.

Monsieur le Président indique que pour l'année 2019, les objectifs proposés sont les suivants :

En matière d'habitat :

- PLH : bilan final 2012-2018
- Nouveau PLH : accompagnement dans le choix des indicateurs pour le suivi du futur PLH
- PPGD et CIA : bilan 2019 et définition des objectifs 2020, accompagnement à la mise en œuvre du système de cotation de la demande

En matière de politique de la ville :

- Réalisation du rapport annuel du contrat de ville 2019 (dont identification des indicateurs du PRU)
- Accompagnement du service dans la rédaction du protocole d'engagement
- Enquête habitants: analyse des résultats et synthèse des conclusions (l'analyse sera intégrée dans le rapport annuel 2019): la saisie informatique des questionnaires papier sera réalisée par Grand Lac, l'analyse des résultats par Agate.

La subvention de Grand Lac s'élève à 30 000 € pour l'exercice 2019, somme inscrite au budget 2019 – section de fonctionnement - chapitre 2303.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention de Grand Lac à l'association à hauteur de 30 000 € pour l'année 2019,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs de Grand Lac pour l'année 2019.

Aix-les-Bains, le 21 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

Grand Lac, Communauté d'Agglomération, représenté par son Président, M. Dominique DORD, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2019.

D'une part,

Et

L'Agence Alpine des Territoires (Agate), représentée par sa Présidente Mme Marie Claire BARBIER, *D'autre part,*

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

Agate poursuit les activités dans les domaines définis par la convention cadre intervenue le 29 juin 2017 entre Grand Lac Communauté d'Agglomération et l'ASADAC territoire/MDP (devenue Agate par modification statutaire le 20 décembre 2017). La Convention cadre précise les activités de l'agence Agate auxquelles Grand Lac, Communauté d'Agglomération apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,
- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,

- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace, de la mobilité, de l'habitat et de la politique de la ville,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

2 – CONTRIBUTION DE GRAND LAC

Grand Lac alloue à Agate les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement.

La subvention de Grand Lac, Communauté d'Agglomération s'élève à 30 000 €.

Cette subvention sera versée sur simple demande expresse en deux fois :

- 30 % à la signature de la convention
- 70 % au 30 décembre de l'année

3 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019. Les demandes de subventions devront être sollicitées par l'Agence auprès des services de la Communauté d'Agglomération.

Fait au Chambéry, le

**Pour Agate,
La Présidente,
Marie Claire BARBIER**

**Pour Grand Lac,
Le Président,
Dominique DORD**

Programme de travail Grand LAC /Agate - 2019

HABITAT	
	<ul style="list-style-type: none">▪ PLH : bilan 2012-2018, avec zoom sur la dernière période 2015-2018.▪ Nouveau PLH : accompagnement dans le choix des indicateurs pour le suivi du futur PLH▪ PPGD et CIA : bilan 2019 et définition des objectifs 2020, accompagnement à la mise en œuvre du système de cotation de la demande
POLITIQUE DE LA VILLE	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation du rapport annuel du contrat de ville 2019 (dont identification des indicateurs du PRU)▪ Enquête habitants: analyse des résultats et synthèse des conclusions (l'analyse sera intégrée dans le rapport annuel 2019): la saisie informatique des questionnaires papier sera réalisée par Grand Lac, l'analyse des résultats par Agate.▪ Accompagnement du service dans la rédaction du protocole d'engagement

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - Agence Alpine des Territoires (AGATE) - Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2019

Date de transmission de l'acte : 28/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2019

Numéro de l'acte : d2825 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190321-d2825-DE

Date de décision : 21/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement